



Municipalité d'Ormstown
5 rue Gale
Ormstown, Québec J0S 1K0

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 148.2-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 148-2023 AFIN D'AJOUTER DES NOUVEAUX USAGES DANS LA ZONE R-38

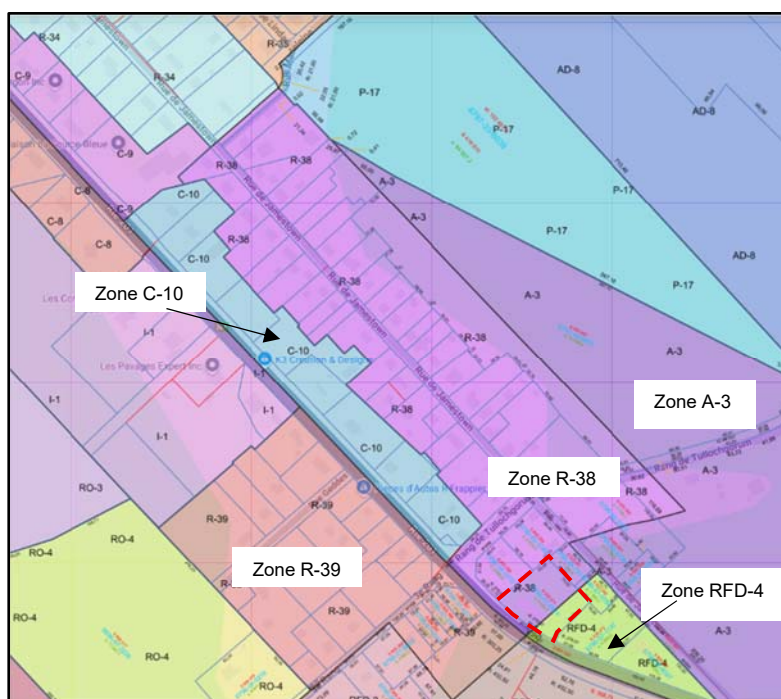
Avis public est donné par la soussignée à tous les contribuables de la Municipalité d'Ormstown, concernés par la zone R-38, à l'effet qu'une assemblée publique de consultation aura lieu, **mercredi le 5 novembre 2025 à 18h00** à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville d'Ormstown situé au 5 rue Gale à Ormstown.

Le « Projet de règlement numéro 148.2-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 148-2023 » modifiant les classes et sous-classes d'usages permis afin de permettre l'usage spécifiquement permis C11-05-03, Entrepôt libre-service (mini-entrepôts) pour le lot 6 338 471 dans la zone R-38, peut être obtenu sans frais ainsi que consulté, par toute personne qui en fait la demande, à l'hôtel de ville de la municipalité d'Ormstown, aux jours et heures d'ouverture normales des bureaux. Le projet de règlement en question peut aussi être obtenu et consulté sur le site internet de la municipalité au www.ormstown.ca sous l'onglet 'Actualités' et 'Avis publics'.

Le projet de règlement 148.2-2025 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Toute personne qui désire s'exprimer sur le projet de règlement pourra être entendue.

L'illustration du secteur de la zone R-38 est donnée ci-dessous :



DONNÉ à Ormstown, ce 28 octobre 2025

Me Antonina Roudavina
Directrice des services juridiques et greffière